

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1610

9 août 2010

### SOMMAIRE

<b>AFRP S.à r.l.</b> .....	<b>77234</b>	<b>Picigemme S.à r.l.</b> .....	<b>77243</b>
<b>Alessana S.A.</b> .....	<b>77243</b>	<b>Pinnacle Management</b> .....	<b>77243</b>
<b>A Tasquinha S.à r.l.</b> .....	<b>77240</b>	<b>Pirene Sàrl</b> .....	<b>77244</b>
<b>Bambi S.A.</b> .....	<b>77238</b>	<b>PI-TE S.A.</b> .....	<b>77243</b>
<b>Bambi S.A., SPF</b> .....	<b>77238</b>	<b>POL-CK S.A.</b> .....	<b>77244</b>
<b>Château Blanc S.à r.l.</b> .....	<b>77237</b>	<b>Polowanie S.A.</b> .....	<b>77244</b>
<b>Compagnie Européenne de Luxe et Traditions S.C.A.</b> .....	<b>77236</b>	<b>Predicare S.à r.l.</b> .....	<b>77245</b>
<b>Comptoir Foncier Invest Benelux</b> .....	<b>77234</b>	<b>Preferred Retail S.A.</b> .....	<b>77245</b>
<b>Copadent</b> .....	<b>77247</b>	<b>Probex S.A</b> .....	<b>77245</b>
<b>Dover Luxembourg Holdings Sàrl</b> .....	<b>77237</b>	<b>Procoat S.A.</b> .....	<b>77246</b>
<b>DRAGMOR Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>77245</b>	<b>Protein Processing Technology S.à r.l.</b> ...	<b>77264</b>
<b>Dundin Holding S.A.</b> .....	<b>77237</b>	<b>Randell International S.A.</b> .....	<b>77246</b>
<b>Dundin S.A.</b> .....	<b>77237</b>	<b>Randell International S.A.</b> .....	<b>77242</b>
<b>Edcon (BC)</b> .....	<b>77279</b>	<b>Recupero e Sviluppò Immobiliare S.à r.l.</b> .....	<b>77247</b>
<b>Finance et Développement</b> .....	<b>77242</b>	<b>Royon S.A.</b> .....	<b>77248</b>
<b>Global Gold Reserve Management Company</b> .....	<b>77272</b>	<b>Sanest-Lux S.A.</b> .....	<b>77249</b>
<b>Grandfin International S.A.</b> .....	<b>77257</b>	<b>Sanest-Lux S.A.</b> .....	<b>77249</b>
<b>Inovert SA</b> .....	<b>77238</b>	<b>Silberhorn S.à r.l.</b> .....	<b>77248</b>
<b>Kam Investment Luxembourg S.A.</b> .....	<b>77275</b>	<b>Sodrugestvo Group S.à r.l.</b> .....	<b>77248</b>
<b>KCI International S.à r.l.</b> .....	<b>77245</b>	<b>SPC Luxembourg</b> .....	<b>77241</b>
<b>Mediatel Management</b> .....	<b>77279</b>	<b>SPP International S.A.</b> .....	<b>77261</b>
<b>Méditerranée Properties S.A.</b> .....	<b>77280</b>	<b>Tech-Space</b> .....	<b>77236</b>
<b>New Northway S.à r.l.</b> .....	<b>77258</b>	<b>Tenaris S.A.</b> .....	<b>77246</b>
<b>Nyma Holding S.A.</b> .....	<b>77240</b>	<b>Thunderbolt Partners S.A.</b> .....	<b>77249</b>
<b>Nyma Soparfi</b> .....	<b>77240</b>	<b>TIRSA, société anonyme de réassurance</b> .....	<b>77244</b>
<b>Olinat S.A.</b> .....	<b>77241</b>	<b>UPA - Union des Propriétaires d'Avions</b> .....	<b>77257</b>
<b>Open Eyes Invest S. à r.l.</b> .....	<b>77241</b>	<b>Valad French Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>77246</b>
<b>Optio S.à r.l.</b> .....	<b>77241</b>	<b>Valad French Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>77249</b>
<b>Optio S.à r.l.</b> .....	<b>77242</b>	<b>Vianden Invest Sàrl</b> .....	<b>77279</b>
<b>Pennant Holding S.à r.l.</b> .....	<b>77242</b>		
<b>Petronilla Investments S.A.</b> .....	<b>77243</b>		

**Comptoir Foncier Invest Benelux, Société Anonyme.**

Siège social: L-8824 Perlé, 12, rue du Faubourg.

R.C.S. Luxembourg B 69.679.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2010.*

Démission de Madame Catherine DUTERME domiciliée Rue de la Zone 11 à B-6110 MONTIGNY-LE-TILLEUL de son poste d'administrateur et administrateur-déléguée au sein de la société et nomination de Monsieur Jean-François HOS-DAIN domicilié Avenue de l'Europe 90 B-6001 MARCINELLE en tant qu'administrateur et administrateur-délégué au sein de la société en remplacement du précédent.

Reconduction des mandats des administrateurs, administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la société

GUYAUX Alex

Référence de publication: 2010076229/18.

(100087884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

**AFRP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.339.

—  
 In the year two thousand and nine, on the fifteenth day of October.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Hexagone S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34, avenue de Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "RCS") under number B 139.149 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Flora Gibert, notary clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 13 October 2009 .

The above-mentioned power of attorney signed by the appearing person and the undersigned notary and initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the single shareholder of "AFRP S.à r.l.", a limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34, avenue de la Liberté, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company") incorporated by a deed of Me Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on 12 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") N° 2563 of 10 November 2007. The articles have been amended for the last time by a deed of the same notary, on 21 August 2008, published in the Memorial C and registered with the Luxembourg RCS, Section B, under the number B 132.339.

- That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the English version of the article 3 of the articles of incorporation to be read as follows:

"The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may incur borrowings and grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immovable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object."

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf le quinze octobre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Hexagone S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), étant inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés ("RCS") sous le numéro B-132.339 ("l'Associée Unique"),

Ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée le 13 octobre 2009.

Ladite procuration, signée par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant et paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de AFRP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la "Société"), constituée par acte du notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 12 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") N° 2563 du 10 novembre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 21 août 2008, publié au Mémorial C et enregistrée au RCS, Section B, sous le numéro B 132.339.

- que l'Associée Unique a pris la résolution suivante:

*Résolution unique:*

L'Associée Unique DECIDE de modifier la version anglaise de l'article 3 des statuts afin qu'il concorde avec la version française, et pour lui donner la teneur suivante:

"The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may incur borrowings and grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immovable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 October 2009. Relation: LAC/2009/43984. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010077283/90.

(100087588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

**Compagnie Européenne de Luxe et Traditions S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 131.512.

—  
*Extrait des résolutions prises par le gérant commandité en date du 16 juin 2010.*

*Première résolution*

Le Gérant Commandité décide de transférer le siège social de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2010076243/13.

(100087880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

**Tech-Space, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 108.464.

—  
L'an deux mille dix, le vingt-deux avril

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

A comparu:

Monsieur David Quigley, né à Glasgow (GB), le 9 mai 1957, demeurant au 4, Avenue Joseph Sax, L-2515 Luxembourg, Ici représenté par Monsieur Benoît de Bien, avec adresse professionnelle à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, en vertu d'une procuration sous seing privé, à Luxembourg, le 20 avril 2010

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire:

- Que le société «TECH-SPACE» a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 mai 2005, publié au mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 270 du 25 mars 2005,

- Qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 108.464,

- Que le capital social s'élève à quinze mille cinq cents euros (15.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent cinquante-cinq euros (155,- EUR) chacune,

- Que le requérant est le seul associé représentant l'intégralité du capital social de la Société à responsabilité limitée «TECH-SPACE», avec siège social à L-9515 Wiltz, 59 rue Grande Duchesse Charlotte,

- Que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles,

Ensuite, le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes à l'ordre du jour:

*Première résolution*

L'associé a décidé de transférer le siège social de Wiltz au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen et de modifier l'article 2 comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Mamer/Capellen.»

*Deuxième résolution*

L'associé constate la modification de l'adresse professionnelle de Monsieur David Quigley, prénommé, gérant et associé unique, au L-8308 Mamer/Capellen, 75 Parc d'activités.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 700 Euro.

Dont acte, fait et passé à Mamer/Capellen, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 23 avril 2010 - WIL/2010/374 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 12 mai 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010078788/41.

(100087901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Dover Luxembourg Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 89.431.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Référence de publication: 2010076251/10.

(100087951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Dundin S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Dundin Holding S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 64.377.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°58797 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076267/11.

(100087882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Château Blanc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4601 Differdange, 66-68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.215.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mars 2010*

*Ordre du jour:*

1. Cession de parts
2. Nomination d'un gérant administratif

*Résolutions prises:*

L'associé unique:

1) Monsieur Joao DOS SANTOS AFONSO, indépendant, né Vila Velho Do Rodao, (Portugal), le 28 décembre 1950, demeurant à L-4598, Differdange, 68, rue Kelverte (100 parts);

de la société à responsabilité limitée Château Blanc, ayant son siège social à L-4601 Differdange, 66-68, avenue de la Liberté,

A pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Monsieur Joao DOS SANTOS AFONSO propriétaire de 100 parts de la société à responsabilité limitée Château Blanc, établie et ayant son siège social à Differdange;

Monsieur Joao DOS SANTOS AFONSO cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit à Monsieur Antonio NEVES DA SILVA, qui accepte, 100 parts de la société dont s'agit.

Après la cession mentionnée ci-dessus (première résolution), le capital social de la société Château Blanc, S.à r.l., représenté par cent (100) parts sociales, est répartie comme suit:

Monsieur Antonio NEVES DA SILVA ..... 100 parts sociales

Total:cent parts sociales ..... 100 parts sociales

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix nominal des parts, montant que Monsieur Joao DOS SANTOS AFONSO reconnaît avoir reçu et en donnant quittance.

*Deuxième résolution:*

Est nommé nouveau gérant administratif de la société, Monsieur Antonio NEVES DA SILVA, né le 27 août 1966 à Coimbra (Portugal), demeurant à L-4505, Differdange, 38, rue de l'Acier.

Fait à Differdange, le 19 mars 2010, en 2 exemplaires. Joao DOS SANTOS AFONSO / Antonio NEVES DA SILVA.

Référence de publication: 2010077347/33.

(100087827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Inovert SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 62.303.

---

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 17 juin 2010*

L'assemblée générale annuelle a renouvelé les mandats des administrateurs:

Monsieur Claes WERKELL, Strandvägen 1, SE-114 51 Stockholm

Monsieur Eric LECLERC, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

Madame Martine KAPP, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

et du commissaire aux comptes: Monsieur Jos HEMMER, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

*Pour la société*

Un administrateur

Référence de publication: 2010076359/17.

(100087888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Bambi S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Bambi SA).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 39.326.

---

L'an deux mille dix.

Le vingt-six mai.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding BAMBIS.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 39.326,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 janvier 1992, publié au Mémorial C numéro 290 du 02 juillet 1992,

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les NEUF MILLE CENT SOIXANTE (9.160) actions, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Madame la présidente signale que le capital était de QUATRE-VINGT-ONZE MILLIONS SIX CENT MILLE FRANCS LUXEMBOURGEOIS (91.600.000.-), représenté par NEUF MILLE CENT SOIXANTE (9.160) ACTIONS d'une valeur nominale DIX MILLE FRANCS LUXEMBOURGEOIS (10.000.-) chacune,

que ce capital a été converti en euros et augmenté à DEUX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-ET-ONZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT EUROS (€ 2.271.680.-), représenté par NEUF MILLE CENT SOIXANTE (9.160) actions

d'une valeur nominale de DEUX CENT QUARANTE-HUIT EUROS (€ 248,-) chacune, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale sous seing privé tenue en date du 23 novembre 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 627 du 10 août 2001.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 2 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3) Modification de la dénomination de la société en BAMBI S.A., SPF. Modification de l'article 1 -1<sup>er</sup> alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de BAMBI S.A., SPF.

4) Suppression du capital autorisé. Modification afférente de l'article 3.

5) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée, notamment à l'article seize (16) des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en BAMBI S.A., SPF, de sorte que l'article premier (1<sup>er</sup>) -1<sup>er</sup> alinéa des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup> . 1<sup>er</sup> alinéa.** Il existe une société anonyme, sous la dénomination de BAMBI S.A., SPF.

#### *Quatrième résolution*

Le capital autorisé n'ayant plus raison d'être, l'assemblée décide de supprimer les alinéas 4 et suivants de l'article trois (3) des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.



Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 juin 2010. Relation: EAC/2010/6380. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010078012/91.

(100089798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

---

**Nyma Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 75, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 92.874.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

*Experts comptables et fiscaux*

Référence de publication: 2010076440/12.

(100088288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Nyma Soparfi, Société Anonyme.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 75, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 92.860.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

*Experts comptables et fiscaux*

Référence de publication: 2010076441/12.

(100088289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**A Tasquinha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9170 Mertzig, 17, rue de Michelbouch.

R.C.S. Luxembourg B 102.984.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mai 2010.*

*Ordre du jour:*

1. Cession de parts

*Résolution prise:*

Les associés:

1) Madame Ana Rosa MARQUES DOS REIS, serveuse, née à Viseu, (Portugal), le 31 juillet 1977, demeurant à L-9170, Mertzig, 17, rue de Michelbouch (75 parts);

2) Monsieur José Manuel PAIS RAMOS, chauffeur, né à Viseu, (Portugal), le 30 avril 1963, demeurant à L-9170, Mertzig, 17, rue de Michelbouch (25 parts);

de la société à responsabilité limitée A TASQUINA, ayant son siège social à L-9170 Mertzig, 17, rue Michelbouch,

Ont pris la résolution suivante:

*Unique résolution:*

Madame Ana Rosa MARQUES DOS REIS propriétaire de 75 parts de la société à responsabilité limitée A TASQUINHA, établie et ayant son siège social à Mertzig;

Madame Ana Rosa MARQUES DOS REIS cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit à Monsieur José Manuel PAIS RAMOS, qui accepte, 75 parts de la société dont s'agit.

Après la cession mentionnée ci-dessus (unique résolution), le capital social de la société A TASQUINHA, S.à r.l., représenté par cent (100) parts sociales, est répartie comme suit:



Monsieur José Manuel PAIS RAMOS . . . . . 100 parts sociales  
Total cent parts sociales . . . . . 100 parts sociales

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix nominal des parts, montant que Madame Ana Rosa MARQUES DOS REIS reconnaît avoir reçu et en donnant quittance.

Fait à Mertzig, le 26 mai 2010, en 2 exemplaires. Ana Rosa MARQUE DOS REIS / José Manuel PAIS RAMOS.

Référence de publication: 2010077276/30.

(100087831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Olinat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076442/9.

(100087611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Open Eyes Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 141.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076444/9.

(100087872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Optio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 135.428.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 21 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010076445/10.

(100088310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**SPC Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 116.624.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12/05/2010*

*Minutes of the Extraordinary general meeting dated 12/05/2010*

Les actionnaires ont décidé:

The shareholders have decided:

1. d'accepter la démission de Madame Viktorija KRESTINA, avec adresse privée au Narva mnt 5-53, 10117 Tallin, Estonie, en tant qu'administrateur de la société SPC Luxembourg S.A.

To accept the resignation of Mrs. Viktorija KRESTINA, with private address at Narva mnt 5-53, 10117 Tallin, Estonie, as director of the company SPC Luxembourg S.A.

2. d'accepter la nomination, pour une durée de 6 ans, en tant qu'administrateur de la société SPC Luxembourg S.A. de:

To accept the appointment for 6 years as director of the company SPC Luxembourg S.A. of:

Monsieur Stephen John KELLY, né le 22 juillet 1964 à Liverpool, avec adresse professionnelle au L-8308 Capellen, 75 Parc d'activités.

Mr. Stephen John KELLY, born on July 22, 1964 in Liverpool with professional address at L-8308 Capellen, 75 Parc d'activités.

Sa nomination prend effet immédiatement.

His appointment is immediatly effective.

*Les actionnaires.*  
*The shareholders.*

Référence de publication: 2010078263/26.

(100089306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

---

**Optio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 135.428.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Schuttrange, le 21 juin 2010. Signature.

Référence de publication: 2010076446/10.

(100088311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Pennant Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 109.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076450/9.

(100088126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Randell International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 41.698.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.06.2010.

*Pour RANDELL INTERNATIONAL S.A.*

*Société anonyme*

*Experta Luxembourg*

*Société anonyme*

*Catherine Day-Royemans / Isabelle Maréchal-Gerlaxhe*

Référence de publication: 2010076474/15.

(100087436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Finance et Développement, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 73.425.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 10 juin 2010*

1. Monsieur Xavier SOULARD a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Monsieur Vincent TUCCI a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
4. Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour *FINANCE ET DEVELOPPEMENT*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010076306/20.

(100088001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Pinnacle Management, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 117.204.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076451/10.

(100087694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Petronilla Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 116.255.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010076455/10.

(100088204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**PI-TE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 102.753.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PI-TE S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2010076458/11.

(100087643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Picigiemme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6868 Wecker, 38, Haerebiërg.  
R.C.S. Luxembourg B 75.133.

---

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2010076460/10.

(100087983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Alessana S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 138.301.

---

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social en date du 21 Juin 2010*

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire les mandats des administrateurs suivants:

- Mademoiselle Candice De Boni, employée privée, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg en sa qualité de Président du Conseil d'Administration;

- Madame Laetitia Antoine, employée privée, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg;  
- Mademoiselle Caria Alves Silva, employée privée, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2009.

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire le mandat de Commissaire aux Comptes de Pierre Richa & Partners S.A., établie et ayant son siège social au 6, Avenue de Frontenex, CH-1207 Genève, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Genève, sous le numéro 660-1212989-4 jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de publication au au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Juin 2010.

*Pour Alessana S.A.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010076771/23.

(100088325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

---

**Pirrenne Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6755 Grevenmacher, 9, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 143.169.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PIRENNE SARL

Référence de publication: 2010076461/10.

(100087398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**POL-CK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 135.806.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2010076463/11.

(100087977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Polowanie S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 35.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour POLOWANIE S.A.*

*Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2010076464/11.

(100088008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**TIRSA, société anonyme de réassurance, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 51.785.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le mardi 1<sup>er</sup> juin à 11h00 au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

- L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs:

M. Paul Laeremans, Président

M. Martin Marmy, Directeur Administrateur

M. Peter Thomas Meyer, Administrateur

M. Pierre Pere Padrosa, Administrateur

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2011 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2010.

- L'Assemblée nomme PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2011 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010076557/22.

(100087750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Predicare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.926.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Référence de publication: 2010076466/10.

(100087905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Preferred Retail S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 121.179.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076468/9.

(100088300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**DRAGMOR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. KCI International S.à r.l.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 146.602.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg

Signature.

Référence de publication: 2010076452/10.

(100088217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Probex S.A, Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 88.349.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076469/9.

(100088205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Procoat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 73.151.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076471/9.

(100087768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Valad French Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.  
R.C.S. Luxembourg B 123.823.

*Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 15 juin 2010*

*Résolutions:*

- Acceptation de la démission de Frank Witz, gérant, avec effet au 8 juin 2010.
- Nomination, en remplacement, du gérant suivant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:  
\* Charles EMOND, conseiller fiscal, demeurant au 5 route de Williers B-6820 Florenville (Belgique), gérant.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour VALAD FRENCH HOLDINGS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010077180/17.

(100088393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

---

**Randell International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 41.698.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.06.2010.

Pour RANDELL INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Isabelle Maréchal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2010076491/15.

(100087440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Tenaris S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 85.203.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle statutaire tenue le 2 juin 2010, à 11 heures au siège social de la société, au 46a, Av. J. F. Kennedy à Luxembourg*

1. Le Conseil d'Administration de Tenaris S.A. a été nommé et est composé par les personnes suivantes jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire de l'année 2011:

M. Roberto Bonatti, né à Milan, Italie, le 11 décembre, 1949, résident à Av. L. N. Alem 1067, C1001 AAF, Buenos Aires, Argentine.

M. Carlos Alberto Condorelli, né à Chivilcoy, Argentine, le 23 février 1951, résident à Av. L. N. Alem 1067, C1001 AAF, Buenos Aires, Argentine.

M. Carlos Manuel Franck, né à Buenos Aires, Argentine, le 21 octobre 1950, résident à Av. L. N. Alem 1067, C1001 AAF, Buenos Aires, Argentine.

M. Roberto Luis Monti, né à Buenos Aires, Argentine, le 16 mars 1939, résident à Av. L. N. Alem 1067, C1001 AAF, Buenos Aires, Argentine.

M. Gianfelice Mario Rocca, né à Milan, Italie, le 2 mars 1948, résident à Calle Demaria 4550 Piso 21, Milan, Italie.

M. Paolo Rocca, né à Milan, Italie, le 14 octobre 1952, résident à Av. L. N. Alem 1067, C1001 AAF, Buenos Aires, Argentine.

M. Jaime Serra Puche, né à Mexico City, Mexico, le 11 janvier 1951, résident à Paseo de la Reforma 600-103, Col. Santa Fe, 01210 Mexico City, Mexique.

M. Alberto Valsecchi, né à Bergamo, Italie, le 30 juillet 1944, résident à Av. L. N. Alem 1067, C1001 AAF, Buenos Aires, Argentine.

M. Amadeo Ramón Vázquez y Vázquez, né à Lugo, Espagne, le 25 janvier 1942, résident à Av. L. N. Alem 1067, C1001 AAF, Buenos Aires, Argentine

M. Guillermo Francisco Vogel Hinojosa, né à Mexico City, Mexico, le 14 décembre 1950, résident à Campos Eliseos, Col Chapultepec, 400 Polanco, 11560 Mexico City, Mexique.

2. Conformément à la loi, le Conseil est autorisé à déléguer à Monsieur Paolo Rocca la gestion quotidienne de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire de l'année 2011.

3. La société PriceWaterhouseCoopers. Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, est nommée comme auditeur indépendant jusqu'à la prochaine assemblée générale annuel statutaire qui délibérera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour TENARIS S.A.

Adélia Soares

Référence de publication: 2010077552/39.

(100087739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

**Recupero e Sviluppo Immobiliare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 101.950.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RECUPERO E SVILUPPO IMMOBILIARE S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010076492/11.

(100087644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

**Copadent, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8557 Petit Nobressart, 3B, Noutemerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 133.650.

L'an deux mil dix, le dix-sept mai.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Bruno CORNEROTTE, technicien en prothèse dentaire, demeurant à B-6760 Virton, 17, Faubourg d'Arival,

2.- Monsieur Mathieu PARAGE, prothésiste dentaire, demeurant à B-6769 Géroville, 245, rue Savelon,

Tous les deux ici représentés par Monsieur Laurent Hiter, employé privé, demeurant à F-Boust,

En vertu de deux procurations sous seing privé datées du 5 mai 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les parties et le notaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- La société à responsabilité limitée "COPADENT", ayant son siège social à L-8552 Oberpallen, 31a, Arelerstrooss, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 novembre 2007, publié au Mémorial



C numéro 2911 du 14 décembre 2007 et est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 133.650.

II.- Le capital social est fixé à TRENTE MILLE (30.000.-) EUROS, représenté par DEUX CENT (200) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT CINQUANTE (150.-) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées par les associés.

Sur ce:

Les associés, représentés comme dit ci-avant ont déclaré se réunir en l'assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se déclarent dûment convoqués et ont pris la résolution suivante à l'unanimité:

*Unique résolution*

Le siège social sera transféré de Oberpallen à L-8557 Petit Nobressart, 3 apt B, Noutemerstrooss. En conséquence, la première phrase de l'article 2 des statuts est supprimée et remplacée par la suivante:

"Le siège social est établi à Petit Nobressart."

*Frais*

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT EUROS (€800.-).

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: HITER - THOLL.

Enregistré à Mersch, le 20 mai 2010. Relation: MER/2010/905. Reçu soixante-quinze euros 75.- €

Le Releveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Mersch, le 16 juin 2010.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2010079063/43.

(100089807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

---

**Royon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 146.679.

---

Le bilan arrêté au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010076496/10.

(100088233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Silberhorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 134.898.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076502/9.

(100088277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Sodrugestvo Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.174.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Référence de publication: 2010076508/10.

(100087563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Sanest-Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 90.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2010076515/9.  
(100087608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Valad French Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.  
R.C.S. Luxembourg B 123.823.

*Extrait de la convention de cession de parts datée du 17 juin 2010*

En vertu de la convention de cession de parts sociales datée du 17 juin 2010, la société VALAD EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l., avec siège social à L-2538 Luxembourg, 1 rue Nicolas Simmer, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société VALAD FRENCH HOLDINGS S.à r.l. de la manière suivante:

- 500 parts sociales à la société TC MANAGEMENT SA, "limited company" de droit panaméen, avec siège social à Edificio P.H. Plaza 2000, Calle Cincuenta, Panama (Panama), inscrite au Public Registry Office de Panama, Microjacket 630122.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010077181/16.

(100088393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

---

**Sanest-Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 90.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2010076516/9.  
(100087609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Thunderbolt Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 154.025.

**STATUTS**

L'an deux mille dix, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Grégory INGRAM, demeurant au 1511 Swann Street, N.W., Washington, D.C. 20009 (USA),  
ici représentée par Madame Marie-Line SCHUL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une  
procuracion donnée le 7 juin 2010.

La procuracion signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour  
être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte  
d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**I. Nom, Durée, Objet, Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une  
société anonyme, sous la dénomination de «THUNDERBOLT PARTNERS S.A.» (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier lundi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'Administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à

servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

### *Souscription et Libération*

Toutes les actions ont été souscrites par Monsieur Grégory INGRAM, prénommé.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:
  - 1.- Monsieur Christophe BLONDEAU, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
  - 2.- Monsieur Grégory INGRAM, demeurant au 1511 Swann Street, N.W., Washington, D.C. 20009 (USA),
  - 3.- Monsieur Francis LOUVARD, demeurant au 2, route des Essampilles, CH-3963 Crans Montana.
 Monsieur Christophe BLONDEAU, prénommé, est nommé président du Conseil d'Administration.
3. A été nommé commissaire aux comptes:
 

«HRT Révision S.A.», ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
4. Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2014.
5. L'adresse de la Société est établie au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

**Following the english translation of the above text**

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth of June.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Grégory INGRAM, residing at 1511 Swann Street, N.W., Washington, D.C. 20009 (USA), here represented by Mrs Marie-Line SCHUL, lawyer, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 June, 2010

which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**I. Name, Duration, Object, Registered Office**

**Art. 1.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "THUNDERBOLT PARTNERS S.A." (hereinafter the "Company").

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred



abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

## II. Corporate Capital, Shares

**Art. 5.** The corporate share capital is set thirty-one thousand euro (EUR 31.000.-) consisting of three hundred and ten (310) shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) per share.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and two of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

## III. General meetings of Shareholders Decision of the sole shareholder

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Monday of June at 2.00 p.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.



#### IV. Board of Directors

**Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vicechairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

#### **V. Supervision of the Company**

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

#### **VI. Accounting year, Balance**

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-one December of the same year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

#### **VII. Liquidation**

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### **VIII. Amendment of the articles of incorporation**

**Art. 18.** These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

#### **IX. Final clause - Applicable law**

**Art. 19.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

##### *Transitional dispositions*

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

2) The first annual general meeting of shareholders shall on 2011.

##### *Subscription and Payment*

All the shares have been subscribed by Mr Grégory INGRAM, above-mentioned.

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31.000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

##### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

##### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

##### *General meeting of shareholders*

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at four (4) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following person is appointed directors:

- Mr Christophe BLONDEAU, with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- Mr Grégory INGRAM, residing at 1511 Swann Street, N.W., Washington, D.C. 20009 (USA);
- Mr Francis LOUVARD, residing at 2 route des Essampilles, CH3963 CRans Montana, Switzerland.

Mr Christophe BLONDEAU is appointed as President of the Board of Directors.

3. The following person is appointed statutory auditor:

“HRT Révision S.A.», having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

4. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2014.

5. The address of the Company is set at 23; Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by an English translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Signé: M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C, le 30 juin 2010. Relation: EAC/2010/7846. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010087478/409.

(100097637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

---

**UPA - Union des Propriétaires d'Avions, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 11.085.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mars 2010 que l'Assemblée Générale a renouvelé le mandat de gérant de Monsieur Camille Olinger pour un nouveau terme de trois ans venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2010.

A. Heiderscheid

Président

Référence de publication: 2010076564/14.

(100087966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Grandfin International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.366.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 21 juin 2010*

*Résolutions:*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2012 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Thomas Reicher, ship broker, demeurant au 6, Kapodistriou, GR-166 73 Voula (Grèce), administrateur et président

Sandrine Durante, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque Domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2010076345/26.

(100087998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

**New Northway S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 140.578.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of May,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the members of New Northway S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 56 Boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg, with a share capital of USD 100,000, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B140578, initially incorporated as a société anonyme (public company limited by shares) under the name "New Northway S.A.", in accordance with a deed enacted on the 18th July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2028 on the 21<sup>st</sup> August 2008 (the "Corporation").

There appeared:

- Blackrock Capital Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, with a share capital of USD 159,992, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B140577 ("Blackrock");

- Knightsbridge Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, with a share capital of USD 159,992, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B140530 ("Knightsbridge"); and

- Sagewood Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, with a share capital of USD 159,992, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B140519 ("Sagewood");

(the "Members").

All of them here represented by Régis Galiotto, jurist, with a professional address in Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal.

The said powers of attorney, initialled *ne varietur*, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, through their attorney, request the notary to enact that:

1. the presence or representation of the Members and the number of shares held by them are shown on an attendance list;

2. as appears from the attendance list, the 100,000 shares, representing the whole share capital of the Corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Members have been duly informed; and

3. the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Transfer of the central administration and registered office of the Corporation from the Grand-Duchy of Luxembourg to Malta, and subsequent adoption by the Corporation of Maltese nationality by registration of the Corporation as continued in Malta as a private limited company, without loss of its legal personality

2. Subsequent removal and discharge of the managers of the Corporation and appointment of directors and a secretary of the Corporation

3. Subsequent amendment of the articles of association of the Corporation in their entirety

4. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the Members, the following resolutions were unanimously taken:

*First resolution*

It is unanimously resolved to transfer the central administration and registered office of the Corporation from the Grand-Duchy of Luxembourg to Malta, with the new registered office of the Corporation being situated at 7<sup>th</sup> Floor, 2 Airways House, High Street, Sliema SLM 1549, Malta, and as a consequence thereof that the Corporation adopt Maltese nationality, without loss of its legal personality, such transfer being subject to and effective on the date of registration of the Corporation in Malta, and to authorise the Corporation to be registered as being continued in Malta.

*Second resolution*

As a result of the foregoing resolution, it is unanimously resolved that with effect from the date of the continuation of the Corporation in Malta (that is, on the date of issuance by the Registrar of Companies in Malta of the relative Certificate of Provisional Continuation):

(a) all of the managers of the Corporation are to be removed and granted a full discharge for the performance of the duties of managers of the Corporation from the date of their appointment until the date of their removal; and

(b)

- Miss Lyn Gaskell, of Flat 2 Cassar Court, St George Street, Gzira GZR 1331, Malta; and

- Miss Kimberly De Thomas, of Box 52 Group 60, Rural Route 2, Lorette Manitoba, R0A 0Y0, Canada;

are to be appointed as directors of the Corporation; and

- Miss Fiorella Manara, of 5 Oakleaf, Sur Fons Street, St. Julian's SLM 05, Malta;

is to be appointed as secretary of the Corporation;

subject to the registration of the Corporation in Malta.

*Third resolution*

As a result of the foregoing resolutions, it is unanimously resolved to substitute the articles of association of the Corporation in their entirety with the document attached hereto and marked Doc. "A", with this resolution subject to and to take effect from the date of issuance by the Maltese Registrar of Companies of the relative Certificate of Provisional Continuation in favour of the Corporation pursuant to Regulation 6 of the Continuation of Companies Regulations 2002 (SL 386.05, Laws of Malta).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatever form, that are to be borne by the Corporation or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about five thousand two hundred Euros (5,200.- EUR).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing persons, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons acting through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-huit mai,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société New Northway S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 56 Boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 100.000 USD, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B140578, initialement constituée sous forme de société anonyme sous la dénomination "New Northway S.A.", suivant acte notarié reçu en date du 18 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2028 du 21 août 2008 (la "Société");

Ont comparu:

- Blackrock Capital Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 159.992 USD, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140577 ("Blackrock");

- Knightsbridge Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 159.992 USD, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140530 ("Knightsbridge"); et

- Sagewood Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 159.992 USD, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140519 ("Sagewood");

(les "Associés")

Tous trois ici représentés par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les parties comparantes, par l'intermédiaire de leur mandataire, prient le notaire d'acter que:

1. la présence ou la représentation des Associés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence;

2. ainsi que cela ressort de la liste de présence, les 100.000 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les Associés ont été préalablement informés, et

3. l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Transfert de l'administration centrale et du siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Malte, et adoption subséquente par la Société de la nationalité maltaise par immatriculation de la Société pour la poursuite de son existence à Malte en tant que société à responsabilité limitée de droit maltais (private limited company), sans perte de sa personnalité juridique;

2. Révocation subséquente et décharge des gérants de la Société et nomination des administrateurs (directors) et d'un secrétaire (secretary) de la Société;

3. Modification subséquente des statuts de la Société dans leur intégralité; et

4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par les Associés, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il est unanimement décidé:

- de transférer l'administration centrale et le siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Malte, le nouveau siège social de la Société étant fixé au 7<sup>th</sup> Floor, 2 Airways House, High Street, Sliema SLM 1549, Malte, et que la Société adopte en conséquence, la nationalité maltaise, sans perte de sa personnalité juridique, ce transfert devenant effectif sous réserve, et à la date de l'immatriculation de la Société à Malte, et

- d'autoriser l'immatriculation de la Société pour la poursuite de son existence à Malte.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, il est unanimement décidé, avec effet à compter de la date de poursuite d'existence de la Société à Malte (c'est-à-dire, la date d'émission par le Registrar of Companies de Malte du Certificate of Provisional Continuation), que:

(a) l'ensemble des gérants de la Société seront révoqués et il leur est donné décharge pour l'exercice de leurs fonctions en qualité de gérants à compter de la date de leur nomination, jusqu'à la date de leur révocation; et

(b)

- Mme Lyn Gaskell, demeurant Flat 2 Cassar Court, St George Street, Gzira GZR 1331, Malte; et

- Mme Kimberly De Thomas, demeurant Box 52 Group 60, Rural Route 2, Lorette Manitoba, Canada, R0A 0Y0; seront nommées en tant qu'administrateurs (directors) de la Société; et

- Mme Fiorella Manara, demeurant 5 Oakleaf, Sur Fons Street, St. Julian's SLM 05, Malte; sera nommée en tant que secrétaire (secretary) de la Société; sous réserve de l'immatriculation de la Société à Malte.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est unanimement décidé de remplacer les statuts de la Société dans leur intégralité par le document annexé au présent acte sous "A", sous réserve de et avec effet à la date d'émission par le Maltese Registrar of Companies du document intitulé Certificate of Provisional Continuation en faveur de la Société conformément au texte de loi maltais Regulation 6 of the Continuation of Companies Regulations 2002 (SL 386.05, Laws of Malta).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte notarié, s'élève à environ cinq mille deux cents Euros (5.200.- EUR).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande du mandataire des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra,

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1<sup>er</sup> juin 2010. Relation: LAC/2010/24051. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 16 JUIN 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010077887/171.

(100088781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

**SPP International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 149.379.

L'an deux mille dix, le douze mai à Luxembourg

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée SPP INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 149.379, constituée par acte de réalisation de scission reçu par le notaire soussigné le 10 septembre 2009, publié au mémorial C n. 2422 du 12 décembre 2009, page 116232.

L'assemblée est présidée par M. Sébastien FELICI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Manuela D'AMORE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

et l'Assemblée choisit comme scrutateur M. Leonardo MIOCCHI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

tous ici présents et acceptant.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Qu'il résulte de la liste de présence que la totalité du capital est représentée, et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption par la société de la nationalité italienne.

2. Modification de la dénomination de "SPP INTERNATIONAL S.A." en "SPP INTERNATIONAL S.p.A." et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2030, qui pourra être prorogée selon la loi en vigueur en Italie, et modification de son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

"- La Società ha per oggetto, non ai fini di collocamento e non nei confronti del pubblico, l'assunzione di partecipazioni ed interessenze, in qualsiasi forma, in altre società od enti, il funzionamento ed il coordinamento tecnico e finanziario delle società ed enti nei quali partecipa.

Essa ha inoltre per oggetto la promozione ed esecuzioni di operazioni commerciali e finanziarie in genere anche mediante cessione in uso e/o sfruttamento di beni materiali ed immateriali, la progettazione e la consulenza tecnica nell'impianistica industriale, nonché la locazione di beni strumentali, impianti e di beni immobili.



La Società, infine, in via strettamente strumentale al conseguimento dell'oggetto sociale, potrà compiere tutte le operazioni commerciali, amministrative, finanziarie, bancarie (esclusa la raccolta del risparmio tra il pubblico, sotto qualsiasi forma), mobiliari (con l'esclusione, ovviamente, delle attività regolate dalla Legge 2 gennaio 1991 n. 1), immobiliari ed ipotecarie necessarie od utili per lo svolgimento dell'attività sociale, con possibilità altresì di contrarre mutui e prestare garanzie reali e/o personali anche per obbligazioni altrui.-".

3. Cessation des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes et relative décharge à donner aux administrateurs et au commissaire démissionnaires.

4. Nomination du Conseil d'Administration et du Collège des Commissaires (Collegio Sindacale).

5. Nomination d'un représentant fiscal à Luxembourg.

6. Délégation de pouvoirs.

7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré de Luxembourg en Italie et plus spécialement à Via Bettolo Giovanni n. 6, I-00195 Rome (Italie).

Et de faire adopter par la société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la nationalité italienne, sans dissolution préalable puisque le transfert de siège ne comporte pas de liquidation aux fins de la loi commerciale.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide à l'unanimité de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet décide

- de changer la dénomination de "SPP INTERNATIONAL S.A." en "SPP INTERNATIONAL S.p.A."

- de fixer la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2030, qui pourra être prorogée selon la loi en vigueur en Italie

- de modifier son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

"- La Società ha per oggetto, non ai fini di collocamento e non nei confronti del pubblico, l'assunzione di partecipazioni ed interessenze, in qualsiasi forma, in altre società od enti, il funzionamento ed il coordinamento tecnico e finanziario delle società ed enti nei quali partecipa.

Essa ha inoltre per oggetto la promozione ed esecuzioni di operazioni commerciali e finanziarie in genere anche mediante cessione in uso e/o sfruttamento di beni materiali ed immateriali, la progettazione e la consulenza tecnica nell'impianistica industriale, nonché la locazione di beni strumentali, impianti e di beni immobili.

La Società, infine, in via strettamente strumentale al conseguimento dell'oggetto sociale, potrà compiere tutte le operazioni commerciali, amministrative, finanziarie, bancarie (esclusa la raccolta del risparmio tra il pubblico, sotto qualsiasi forma), mobiliari (con l'esclusione, ovviamente, delle activités regolate dalla Legge 2 gennaio 1991 n. 1), immobiliari ed ipotecarie necessarie od utili per lo svolgimento dell'attività sociale, con possibilità altresì di contrarre mutui e prestare garanzie reali e/o personali anche per obbligazioni altrui.-".

Une copie des statuts en langue italienne, tels qu'approuvés par l'assemblée, conforme à la législation italienne, est jointe en annexe. Etant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vu de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et de leur accorder pleine et irrévocable décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme administrateurs de la société, les personnes suivantes:

- Monsieur PASQUINI RICCARDO né à Villa Basilica (LU), Italie, le 22/10/1946, résident à Lucca (LU), Via Francesco Parri 46 cap 55100, frazione Sant'Anna, code fiscal italien PSQRCR46R22L913G, Président du Conseil d'Administration qui sera en charge pour trois exercices selon la loi Italienne.

- Monsieur PASQUINI GUIDO né à Villa Basilica (LU), Italie, le 06/04/1953, résident à Lucca (LU), Via Farnesi 322 cap 55100, frazione San Marco, code fiscal italien PSQGDU53D06L913I, Administrateur qui sera en charge pour trois exercices selon la loi Italienne.

- Monsieur PASQUINI PIERGIORGIO né à Villa Basilica (LU), Italie, le 18/01/1942, résident à Capannori (LU), Via San Martino in Colle 19 cap 55012, frazione Gragnano, code fiscal italien PSQPGR42A18L913Q, Administrateur qui sera en charge pour trois exercices selon la loi Italienne.

- Monsieur PASQUINI ANTONIO né à Villa Basilica (LU), Italie, le 07/02/1941, résident à Lucca (LU), Via Iacopo della Quercia 60 cap 55100, code fiscal italien PSQNTN41B07L913E, Administrateur qui sera en charge pour trois exercices selon la loi Italienne.

L'assemblée générale décide, en conformité avec la législation italienne et l'article 16 des statuts en langue italienne, de nommer, un Collège des Commissaires - en langue italienne "Collegio Sindacale" - composé de 3 (trois) membres titulaires et de 2 (deux) membres suppléants, auquel collège sera également confié la révision légale des comptes de la société, et fixe la rémunération revenant à chaque membre titulaire, pour toute la durée de son mandat, au tarif minimum prévu par l'actuel barème applicable aux "Dottori Commercialisti". Les personnes suivantes sont nommées membres du Collège des Commissaires:

#### *Membres titulaires*

- Monsieur ANDREANI GIULIO, né à ORTONOVO (SP), Italie le 18/04/1956 résident à Corso C. Rosselli n. 2, cap 54033, Carrara (MS), code fiscal italien NDRGLI56D18G143I, Président, Membre du Registre des Réviseurs Comptables auprès du Ministère de la Justice Italien avec disposition publiée dans la Gazzetta Ufficiale de la République italienne, IV série spéciale, n. 31 bis du 21 Avril 1995, il est entendu qu'il restera en charge pour trois exercices, avec échéance à la date de l'Assemblée convoquée pour l'approbation du bilan relatif au troisième exercice de son mandat.

- Monsieur RAGGHIANI MARIO, né à Lucca (Italie) le 18.11.1953, résident à Via Filungo 18, cap 55100, Lucca, code fiscal italien RGMRA53S18E715C, Membre du Registre des Réviseurs Comptables auprès du Ministère de la Justice Italien avec disposition publiée dans la Gazzetta Ufficiale de la République italienne, IV série spéciale, n. 31 bis du 21 Avril 1995, il est entendu qu'il restera en charge pour trois exercices, avec échéance à la date de l'Assemblée convoquée pour l'approbation du bilan relatif au troisième exercice de son mandat.

- Monsieur Giovanni IACOPETTI, né à Lucca (Italie) le 25.07.1954, résident à Viale Carducci 545, cap 55100, Lucca, code fiscal italien CPTGNN54L25E7150, inscrit au tableau de l'Ordre des Avocats de Lucca depuis le 16 Avril 1982, il est entendu qu'il restera en charge pour trois exercices, avec échéance à la date de l'Assemblée convoquée pour l'approbation du bilan relatif au troisième exercice de son mandat.

#### *Membres suppléants*

- Monsieur Simone FAVILLA, né à Lucca (Italie) le 28.01.1969, résident à Corte Portici 12, cap 55100, Lucca, code fiscal italien FVLSMN69A28E715M, Membre du Registre des Commissaires aux Comptes auprès du Ministère de la Justice Italien avec disposition publiée dans la Gazzetta Ufficiale de la République italienne, IV série spéciale, n. 77 du 28 Septembre 1999, il est entendu qu'il restera en charge pour trois exercices, avec échéance à la date de l'Assemblée convoquée pour l'approbation du bilan relatif au troisième exercice de son mandat

- Madame Maria SIMONETTI, née à Lucca (Italie) le 31.05.1944, résidente à Via S. Andrea 30, Lucca, code fiscal italien SMNLR144E71E715F Membre du Registre des Commissaires aux Comptes auprès du Ministère de la Justice Italien avec disposition publiée dans la Gazzetta Ufficiale de la République italienne, IV série spéciale, n. 31 bis du 21 Avril 1995, il est entendu qu'il restera en charge pour trois exercices, avec échéance à la date de l'Assemblée convoquée pour l'approbation du bilan relatif au troisième exercice de son mandat.

qui seront en charge pour trois exercices selon la loi Italienne.

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs, dont ceux de substitution, à chaque administrateur, agissant sous sa signature individuelle, pour apporter aux statuts en langue italienne et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandé par les autorités italiennes compétentes en vue de l'inscription au Registre de Commerce compétent en Italie.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide, conformément à l'article 89 de la Loi Générale des Impôts, de nommer Monsieur Mario STARITA, domicilié professionnellement au 19/21 bld du Prince Henri L-1724 Luxembourg afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide, de conférer tous pouvoirs aux personnes suivantes, agissant sous leur signature individuelle:

Monsieur Francesco Giovanni Giuseppe Nobili, né à Milan le 29 octobre 1962, domicilié professionnellement à Corso Europa n. 2, I-20122 Milano, code fiscal italien NBLFNC62R29F205T,

Monsieur Federico Innocenti, né à Moncalieri (TO) le 16 janvier 1974, domicilié professionnellement à Corso Europa n. 2, I-20122 Milano, code fiscal italien NNCFR74A16F335P

Madame Guenda Bailo, née à Firenze le 13 février 1985, domicilié professionnellement à Corso Europa n. 2, I-20122 Milano, code fiscal italien BLAGND85B53D612X,

Afin qu'ils passent et signent tous actes nécessaires ou utiles à l'exécution matérielle de l'opération délibérée. En particulier, mandat leur est donné de procéder au dépôt auprès un notaire italien des documents demandés à ce sujet,

dûment authentifié et, le cas échéant, apostillé selon la convention de l'Aia, avec la faculté de les modifier sur demande des autorités compétentes pour l'inscription du présent acte dans le registre des entreprises italien, en consentant expressément à ce que l'inscription se fasse en plusieurs actes

En général l'assemblée décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Rome. L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive de l'inscription de la Société auprès du Registre des Entreprises de Rome.

*Déclaration Pro Fisco:*

L'assemblée décide que le transfert de siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

*Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, est estimé approximativement à EUR 5.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. FELICI, M. D'AMORE, L. MIOCCHI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 19 mai 2010, LAC/2010/22148: Reçu douze Euros (EUR 12.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2010077942/175.

(100088713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

**Protein Processing Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 154.088.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the first day of July.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

1) P4 Sub Continuing L.P.1 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, Permira IV Managers L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV Managers Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands.

2) Permira IV Continuing L.P.2 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, Permira IV Managers L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV Managers Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands.

3) P4 Co-Investment L.P., acting by its general partner Permira IV G.P. L.P., acting by its general partner Permira IV GP Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands.

4) Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands.

All are here represented by Mr. Cédric PEDONI, with professional address in L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, by virtue of 4 powers of attorney, given in Guernsey; such powers, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as said before, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which they deem to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

## A. Purpose - Duration - Name - Registered office

**Art. 1.** There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Protein Processing Technology S.à.r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;
- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;
- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg). It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

## B. Share capital - Shares

**Art. 5.** The Company's share capital is set at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) represented by five million (5,000,000) shares with a par value of one Cent (EUR 0.01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 6.** The shares held by the sole partner are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more partners, the shares are freely transferable among partners. In the same case they are transferable to non-partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by the decision of the sole partner or, should this happen, by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

## C. Management

**Art. 10.** The Company shall be managed by a board of managers composed of three members at least, who need not be partners of the Company.

The managers shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the partners ratifying such election.

**Art. 11.** The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy. One manager can represent more than one of his/her co-managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two managers.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 13.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

**Art. 14.** The Company will be bound by the sole signature of any manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

**Art. 15.** To the extent permissible under Luxembourg Law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the Managers, auditor, secretary and other officers, servants or agents for the time being of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, on or about the execution of their duty or supposed duty or in relation thereto except such (if any) as they shall incur or sustain by or through their own willful act, neglect or default respectively and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Luxembourg company law, and none of them shall be answerable for the act, receipts, neglects or defaults of the other or others of them, or for joining in any receipt for the sake of conformity, or for any bankers or

other persons with whom any moneys or effects belonging to the Company shall or may be lodged or deposited for safe custody, or for any bankers, brokers, or other persons into whose hands any money or assets of the Company may come, or for any defect of title of the Company to any property purchased, or for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company, to any security upon which any moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage occasioned by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of their respective offices or in relation thereto, except the same shall happen by or through their own willful neglect or default respectively.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 16.** The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the law of August 10, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners the decisions, which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of partners in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 17.** The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

**Art. 18.** Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 20.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Transitory disposition*

The first financial year begins on the date of the formation of the Company and will terminate on December 31, 2010.

#### *Subscription and Payment*

The articles of the Company thus having been established, the five million (5,000,000) shares have been subscribed as follows:

1) P4 Sub Continuing L.P.1, prenamed: . . . . .	1,429,239 shares
2) Permira IV Continuing L.P.2, prenamed: . . . . .	3,420,776 shares
3) P4 Co-Investment L.P., prenamed: . . . . .	33,164 shares
4) Permira Investments Limited, prenamed: . . . . .	116,821 shares
Total: . . . . .	<u>5,000,000 shares</u>

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.



### General meeting of partners

Immediately after the incorporation of the Company, the partners, representing the entirety of the subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite duration:
  - Mrs. Séverine MICHEL, born on July 19, 1977 in Epinal, (France), with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
  - Mr. David SULLIVAN, born on December 6, 1971 in Elmhurst, Illinois, (United States of America), with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey;
  - Mr. Cédric PEDONI, born on March 24, 1975 in Villerupt, (France), with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
  - Mr. Peter GIBBS, born on May 8, 1972 in Welwyn Garden City, (United Kingdom), with professional address at 80 Pall Mall, London, SW1Y 5ES, (United Kingdom).
  - Mr. Martin FARK, born on July 27, 1971 in Bottrop, (Germany), with professional address at Bockenheimer Landstrasse 33, 60325 Frankfurt am Main, (Germany).

### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately one thousand two hundred Euros.

### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier jour de juillet.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

### ONT COMPARU:

1) P4 Sub Continuing L.P.1 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira IV Managers L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira IV Managers Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands.

2) Permira IV Continuing L.P.2 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira IV Managers L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira IV Managers Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands.

3) P4 Co-Investment L.P., agissant par son general partner Permira IV G.P. L.P., agissant par son general partner Permira IV GP Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands.

4) Permira Investments Limited, agissant par son nommée Permira Nominees Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands.

Toutes sont ici représentées par Monsieur Cédric PEDONI, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de quatre procurations sous seing privé lui données à Guernesey; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

### A. Nom - Durée - Objet - Siège - Social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Protein Processing Technology S.à.r.l." (ci-après la "Société") laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.



**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- accorder des prêts sans limitation à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;

- accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne.

- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, (Grand-Duché du Luxembourg). Il pourra être transféré à n'importe qu'elle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil de gérance.

## **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cinquante mille Euro (EUR 50.000,-) représenté par cinq millions (5.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un Cent (EUR 0,01) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

**Art. 6.** Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

## **C. Gérance**

**Article. 10.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société.

Les gérants sont élus par une résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés.

**Art. 11.** Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès verbaux des conseils de gérance et des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, téléfax ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses co-gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

**Art. 12.** Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion, ou par deux gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 13.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 14.** La Société sera engagée par la seule signature de chacun des gérants de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Pour autant que la Loi luxembourgeoise l'autorise et à condition que décharge ait été accordée par l'assemblée générale des associés concernant toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les gérants, commissaires aux comptes, secrétaires, employés ou agents de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toute action, coûts, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils auront encouru pour cause de signature de contrats ou de tout action effectuée ou omise directement ou indirectement liée à l'exercice de leurs fonctions, excepté s'ils les ont encouru

suite à leur propre acte de malveillance, négligence, ou défaut et excepté selon les provisions de l'article 59 paragraphe 2 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés, et aucun d'entre eux ne devra être responsable collectivement pour un acte, négligence ou défaut commis par l'un ou l'autre d'entre eux, ou pour avoir agi conjointement dans un but de conformité, ou encore pour un banquier ou toute autre personne auprès duquel des actifs de la Société pourraient être déposés, ou pour un banquier, broker ou toute autre personne dans les mains desquelles des actifs de la Société ont été remis, ou pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien, pour l'absence ou l'invalidité de titres détenus la Société alors que des fonds de la Société ont été investis, pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement ou d'inadvertance de leur part, pour toute perte, dommage ou inconvénients de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec leurs fonctions, excepté s'ils sont causés par leur propre malveillance, négligence ou défaut.

#### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considérée comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

#### E. Exercice social - Bilan - Répartitions

**Art. 17.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction de toutes dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la Société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Le surplus est attribué à l'associé unique ou est distribué entre les associés. Cependant l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

#### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cinq millions (5.000.000) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) P4 Sub Continuing L.P.1, prédésignée: . . . . .	1.429.239 parts sociales
2) Permira IV Continuing L.P.2, prédésignée: . . . . .	3.420.776 parts sociales
3) P4 Co-Investment L.P., prédésignée: . . . . .	33.164 parts sociales
4) Permira Investments Limited, prédésignée: . . . . .	116.821 parts sociales
Total: . . . . .	5.000.000 parts sociales

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille Euro (EUR 50.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Assemblée générale des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Madame Séverine MICHEL, née le 19 juillet 1977 à Epinal (France), ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
  - Monsieur David SULLIVAN, né le 6 décembre 1971 à Elmhurst, Illinois, (États-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL (Guernesey);
  - Monsieur Cédric PEDONI, né le 24 mars 1975 à Villerupt, France, ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
  - Monsieur Peter GIBBS, né le 8 mai 1972 à Welwyn Garden City, (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 80 Pall Mall, Londres, SW1Y 5ES, (Royaume-Uni).
  - Monsieur Martin FARK, né le 27 juillet 1971 à Bottrop, (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 33 Bockenheimer Landstrasse, 60325 Francfort-sur-le-Main, (Allemagne).

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. PEDONI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2010. LAC/2010/29267. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Référence de publication: 2010090202/442.

(100100623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

#### **Global Gold Reserve Management Company, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 153.893.

#### — STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt mai

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

VALLATION, une fondation privée dont le siège social est sis à 11 Bath Street, St Helier, Jersey JE2 4ST, inscrite au Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 44 représentée par la société Trident Trust Company Limited, elle-même représentée par son gérant, Sean Killian, avec adresse professionnelle à 11 Bath Street, St Helier, Jersey JE4 8UT,

Ici représentée par Monsieur Benoît de Bien, avec adresse professionnelle au L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités, en vertu d'une procuration sous seing privé dressée à Jersey, le 20 mai 2010.

Laquelle procuration après avoir été signée "NE VARIETUR" par le Notaire et la comparante, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Laquelle comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "GLOBAL GOLD RESERVE MANAGEMENT COMPANY" Sarl.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet d'exercer l'activité de gestion de fonds de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004.

En outre, la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes. La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) divisé en CENT (100) parts sociales sans valeur nominale, réparties comme suit:

- VALLATION Foundation, précitée, .....	100
TOTAL: CENT PARTS .....	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées par l'apport en nature d'une créance, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

**Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession, les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

## Gérance - Assemblée générale

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

#### **Année sociale - Bilan**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

**Art. 15.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

#### **Disposition générale**

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.200.- EUR.

#### *Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant la comparante, pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale et a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi au 75, Parc d'Activités, L-8308 Mamer/Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Le nombre de gérants est fixé à un.
- 3.- L'assemblée générale désigne en tant que gérant unique, pour une durée indéterminée:

La société "SEREN" Sàrl, dont le siège social est sis à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.588, représentée par Monsieur Benoit de BIEN, pré-qualifié.

Le gérant unique engage valablement la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 27 mai 2010 - WIL/2010/481 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 2 juin 2010.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2010084501/120.

(100094063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.



**Kam Investment Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 153.974.

---

**STATUTS**

L'an deux mille dix, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«KAM INVESTMENT (HOLDING) S.A.L.», une société constituée et existant sous les lois du Liban, établie et ayant son siège social Saghbi Bldg, 6<sup>th</sup>, Floor, Boulevard Al-Hadath (Liban),

ici représentée par:

Monsieur Pierre ANGÉ, comptable, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**I. Nom, Durée, Objet, Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «KAM INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.» (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) représenté par trois mille cent (3'100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'Administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en juin 2011.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les trois mille cent (3'100) actions ont été souscrites par la société «KAM INVESTMENT (HOLDING) S.A.L.», pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).
2. La personne suivante a été nommée administrateur unique, conformément à l'article 51 de loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la loi du 25 août 2006:

Monsieur Gabriel JEAN, juriste, né à Arlon (Belgique), le 05 avril 1967, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

3. A été nommée commissaire aux comptes:

la société «MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l.», une société à responsabilité limitée soumise aux lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 145 419).

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire prendra fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2014.

Toutefois, le mandat de l'administrateur unique expirera à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

5. L'adresse de la Société est établie au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant.

Signé: P. ANGÉ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juin 2010. Relation: EAC/2010/7780. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010086185/215.

(100095650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

**Vianden Invest Sarl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 17.656.900,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.617.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 janvier 2010*

Est nommé gérant, pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Claude ZIMMER, gérant démissionnaire en date du 18 janvier 2010:

- Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 juin 2010.

Référence de publication: 2010076574/15.

(100087413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

**Edcon (BC), Société à responsabilité limitée.****Capital social: ZAR 9.929.423,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.688.

—  
Par résolutions signées en date du 2 décembre 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de John Tudor, avec adresse professionnelle au 110, Hancock Street, MA 02139 Cambridge, Etats-Unis, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

2. nomination de Stephen Michael Zide, avec adresse professionnelle au 590, Madison Avenue, 42<sup>nd</sup> Floor, NY 10022 New York, Etats-Unis, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 juin 2010.

Référence de publication: 2010076888/15.

(100088398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

**Mediatel Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 70.805.

—  
L'an deux mille dix, le vingt-huit mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Mediatel Management", ayant son siège social à Luxembourg, 2, place de Metz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 70.805, constituée suivant acte reçu le 2 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 667 du 2 septembre 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Annelise CHARLES, employée à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Guy GOERGEN, employé à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick SCHU, employé à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

77280

*Ordre du jour*

1. Décision sur la mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée nomme liquidateur:

la société United International Management, ayant son siège social à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, représentée par Monsieur Jean FELL.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. CHARLES, G. GOERGEN, P. SCHU, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1<sup>er</sup> juin 2010. Relation: LAC/2010/24046. Reçu douze euros (12.- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010078186/60.

(100089514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

**Méditerranée Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 131.112.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 25 mai 2010*

*Résolutions*

En date du 25 mai 2010, l'assemblée générale accepte la démission de Deloitte S.A. de son mandat de Commissaire aux Comptes et décide de nommer comme nouveau Commissaire aux Comptes pour une durée de six ans, Hoche Partners Trust Services S.A situé à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Pour extrait

*Pour la Société*

Référence de publication: 2010078171/14.

(100089307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.